

Annexe 1 : DECLARATION INDIVIDUELLE D'INTENTION DE PARTICIPATION A UN MOUVEMENT DE GRÈVE

(Tous les champs ci-dessous sont à renseigner obligatoirement)

Fiche à retourner à l'inspection de l'éducation nationale de votre circonscription 48 heures avant la date déterminée par le préavis de grève

- par voie postale ou par télécopie :

Réf :

- Articles L133-1 à L133-10 du code de l'éducation
- Circulaire n°2008-111 du 26 août 2008
- Circulaire départementale du 2008

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille :

Lieu (école) d'exercice des fonctions d'enseignement le jour de la grève :
(Pour les enseignants qui ont plusieurs affectations, indiquer l'école concernée le jour de la grève)

Circonscription :

Commune :

Dénomination précise de l'école :

Déclare avoir l'intention de faire grève le

à partir de heures

A Melun, le

Signature :

Tout enseignant qui participerait à un mouvement de grève sans être préalablement déclaré gréviste encourrait une sanction disciplinaire.